



// ONE BRAND // ONE SOURCE // ONE SYSTEM



REMA TIP TOP
CODE DE BONNE CONDUITE





» Le succès de notre entreprise s'appuie sur un comportement responsable et légitime.«

PRÉFACE

Chères collaboratrices, chers collaborateurs,

Quelles sont les valeurs et les règles de conduite sur lesquelles s'appuie le succès de notre entreprise REMA TIP TOP¹ ? Selon quels critères devons-nous nous orienter dans notre travail au quotidien ?

En tant qu'entreprise de tradition depuis 1923, nous accordons une grande importance à la durabilité et au développement. Cela signifie que nous faisons toujours passer la réussite à long terme avant les bénéfices immédiats. L'intégrité est solidement ancrée dans notre culture d'entreprise, et chacun de nous contribue à son respect dans notre vie professionnelle quotidienne.

Nos actes reposent toujours sur des exigences très élevées au niveau de la qualité de nos produits et services ainsi que sur la satisfaction de nos clients et de nos partenaires. Nous misons d'une part sur nos produits et nos services novateurs et d'autre part sur un comportement responsable et légitime de nos salariés².

Nos efforts pour devenir le numéro un mondial incontesté nous obligent en même temps à adopter un comportement légal et éthique.

Afin de vous familiariser avec les valeurs et les critères qui doivent orienter le comportement de tous les salariés de REMA TIP TOP – que ce soit entre eux ou envers nos partenaires commerciaux et des tierces personnes –, nous avons le plaisir de vous présenter ce Code de Bonne Conduite.

Chacun de nous est personnellement responsable de son comportement, qui doit être éthique, légal et intègre. Les règles de bonne conduite et les principes énoncés ne couvrent pas toutes les situations qui peuvent survenir au travail, mais ils constituent des principes de base à respecter impérativement et qui doivent servir de lignes directrices dans nos activités au quotidien.

En cas de doute, vous devez donc demander à votre responsable de vous conseiller et de vous aider.

Le conseil d'administration de REMA TIP TOP AG

Président du conseil d'administration: Thorsten Wach
Membre du conseil d'administration: Udo Zimmer
Membre du conseil d'administration: Patric Scheungraber
Membre du conseil d'administration: Michael Labbé

¹ REMA TIP TOP représente l'ensemble du groupe REMA TIP TOP, y compris toutes les filiales et participations.

² Tous les postes mentionnés ne font pas état du sexe de la personne. Le concept de « salariés » recouvre tant les femmes que les hommes.



SOMMAIRE

Principes pour un comportement légitime et responsable

1. Domaine d'application	7
2. Nos principes	8
2.1. Un comportement légitime et intègre	8
2.2. Égalité des chances et tolérance	8
2.3. Responsabilité envers la réputation de REMA TIP TOP	8
2.4. Une culture du management et de la confiance	9
3. Comportement avec les partenaires commerciaux et les tierces personnes	10
3.1. Respect du droit de la concurrence et des cartels	10
3.2. Relations avec les fournisseurs et la clientèle	11
3.3. Dons et sponsoring	11
4. Lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt	12
4.1. Lutte contre la corruption	12
4.1.1. Proposition et garantie d'avantages	12
4.1.2. Demande et acceptation d'avantages	12
4.2. Lutte contre les conflits d'intérêt	13
4.2.1. Activité secondaire	13
4.2.2. Participations dans des entreprises tierces	13
5. Comportement avec les informations et les biens de l'entreprise	15
5.1. Comportement avec les biens de l'entreprise	15
5.2. Comportement avec les informations et protection des données	15
5.2.1. Communication	15
5.2.2. Secret professionnel	15
5.2.3. Protection et sécurité des données	15
6. Sécurité au travail, santé et protection de l'environnement	17
6.1. Sécurité au travail et santé	17
6.2. Protection de l'environnement et durabilité	17
7. Application du Code de Bonne Conduite de REMA TIP TOP	18
7.1. Responsabilité de l'application	18
7.2. Responsabilité du respect	18



NOS VALEURS

transparence
Intégrité durabilité
innovation orientation

1. DOMAINE D'APPLICATION

REMA TIP TOP agit à l'échelle mondiale dans le cadre de différentes législations et de contraintes culturelles diversifiées. Partout où nous sommes en activité, nous respectons les lois en vigueur et les usages généralement reconnus. Notre Code de Bonne Conduite s'applique dans le monde entier, sur tous les sites et dans tous les secteurs d'activité de REMA TIP TOP.

S'il existe des exigences spécifiques au pays ou à la branche d'activité, il peut être complété par des principes de comportement locaux, en accord avec le Group Risk & Compliance Office central. Le Code de Bonne Conduite et les directives du groupe applicables dans les secteurs concernés doivent obligatoirement être respectés.

2. NOS PRINCIPES

2.1 Un comportement légitime et intègre

Dans notre travail au quotidien, nous devons nous orienter selon les principes énoncés dans ce Code de Bonne Conduite ainsi que selon les exigences légales complémentaires.

L'intégrité fait partie des valeurs fondamentales que nous vivons au jour le jour. Elle s'appuie sur un comportement éthique, basé sur une bonne compréhension des personnes. Chaque salarié est responsable de l'application du Code de Bonne Conduite.

Nous tenons à faire savoir que nous ne tolérons aucune infraction à ce Code de Bonne Conduite. En cas de non-respect, des mesures disciplinaires pourront s'appliquer indépendamment des éventuelles sanctions légales prévues.

Nous nous efforçons également de faire en sorte que nos partenaires commerciaux respectent eux aussi nos principes.

2.2 Égalité des chances et tolérance

» Nous offrons un cadre de travail dans lequel on respecte la dignité personnelle, la vie privée et les droits de la personnalité.«

Notre position d'entreprise d'envergure internationale nous rend fiers de notre diversité. Des personnes de différentes origines ethniques, cultures, religions,

philosophies, âges, handicaps, sexes et orientations sexuelles font partie de REMA TIP TOP et sont une richesse pour nous.

Nous garantissons l'égalité des chances et l'équité de traitement et nous ne tolérons aucune discrimination selon les termes de la loi, ni aucun harcèlement sexuel ou autre agression personnelle.

Nos décisions au sujet de nos salariés, de nos clients, de nos partenaires commerciaux et d'autres tiers s'appuient toujours sur des critères objectifs. Nous veillons au respect des droits de l'homme



partout dans le monde. Pour nous, la protection des droits fondamentaux au travail revêt une valeur particulière³. Nous refusons strictement tout travail forcé ou exploitation des enfants.

2.3 Responsabilité envers la réputation de REMA TIP TOP

» La bonne réputation que nous avons acquise fait partie de nos capitaux les plus importants.«

Nous savons que la présentation, les actions et le

comportement de chacun d'entre nous façonnent l'image de REMA TIP TOP. Tout comportement inapproprié ou illégal peut à la fois provoquer des préjudices économiques importants et nuire à la réputation de REMA TIP TOP.

Tous les salariés de REMA TIP TOP se doivent d'être exemplaires. Nous attendons que chacun contribue, par son comportement légitime et éthique, à respecter, à entretenir et à favoriser la bonne réputation de REMA TIP TOP à travers le monde.

2.4 Une culture du management et de la confiance

L'application du Code de Bonne Conduite revient à chacun d'entre nous. Les règles légales et internes sont obligatoires, au même titre qu'un comportement éthique.

Il nous tient particulièrement à cœur que les salariés qui occupent des postes de direction s'y tiennent. Nous présumons que nos cadres ont un comportement intègre à tous les niveaux. Chaque manager est responsable de ses collaborateurs. Le comportement des uns envers les autres s'appuie sur une confiance et un respect réciproque.

Nos cadres encouragent la culture de la confiance et, en vertu de leur fonction d'exemplarité, sont disponibles pour répondre à toutes les questions de leurs collaborateurs.

³ Définis dans la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

3. COMPORTEMENT AVEC LES PARTENAIRES COMMERCIAUX ET LES TIERCES PERSONNES

3.1 Respect du droit de la concurrence et des cartels

» Nous considérons qu'une concurrence équitable est nécessaire pour que le marché évolue librement et nous respectons le droit de la concurrence et des cartels.«

Les règles d'une concurrence équitable dans le cadre des directives légales doivent être respectées par tous les salariés qui sont en contact avec les concurrents, les clients, les fournisseurs ou d'autres partenaires commerciaux.

Il est strictement interdit aux acteurs du marché de conclure des ententes restreignant la concurrence comme des accords sur les prix, des ententes sur les parts de marché, des discussions sur les capacités, des répartitions de zones ou de clientèle ou des fixations de prix.

Outre ces ententes, il est également interdit de se comporter d'une façon susceptible de restreindre la concurrence. Ceci recouvre notamment les accords de comportement informels et l'échange d'informations qui peuvent viser à ou avoir pour effet de limiter la concurrence. Il est interdit ne serait-ce que de donner l'impression de conspirer entre les concurrents.

Les règles du droit des cartels doivent également être respectées lors des accords avec les fournisseurs et les clients. Il est prié de procéder à une vérification juridique, notamment au niveau des restrictions en matière d'utilisation ou de revente, des accords d'exclusivité et des clauses qui ont des effets sur les prix à la revente.

De même, il est interdit d'échanger des informations confidentielles sur le marché ou l'entreprise susceptibles d'influencer l'évolution du marché (par exemple informations sur les relations avec les clients, les capacités, les prix ou les stratégies). Les salariés sont priés de faire attention non seulement dans le cadre d'études de marché et des projets de benchmarking, mais aussi des congrès professionnels et d'autres rencontres entre acteurs du secteur.

Nous adoptons un comportement équitable envers nos concurrents. Nous interdisons à nos salariés de divulguer de fausses informations sur un concurrent ou de s'approprier des informations sur les concurrents par des faits pénalement répréhensibles.

Au vu de la grande complexité du droit de la concurrence et des cartels et de la gravité des conséquences des infractions en la matière, il vaut mieux soumettre ces faits à l'avis du Group Risk & Compliance Office.

3.2 Relations avec les fournisseurs et la clientèle

Nous attendons de nos fournisseurs et de nos clients

qu'ils partagent nos valeurs fondamentales et qu'ils respectent toutes les dispositions légales. Nos fournisseurs sont choisis avec soin et nous examinons toutes les offres de façon impartiale. Les activités commerciales de nos clients, de nos conseillers et de nos partenaires commerciaux doivent être en accord avec les directives légales. En tant qu'entreprise de dimension internationale, nous respectons tout particulièrement les lois sur le blanchiment d'argent, les lois antiterrorisme et les lois sur les douanes et le contrôle des exportations.

3.3 Dons et sponsoring

Nous nous considérons comme un membre de la société et nous assumons notre responsabilité sociale. En soutenant de façon ciblée des requêtes humanitaires, sociales et culturelles, nous voulons apporter une contribution positive au développement de la société. Tous les dons que nous effectuons et nos activités de sponsoring se font sur une base volontaire et en harmonie avec la législation en vigueur et les directives internes. Ils doivent préalablement faire l'objet d'une discussion avec le Group Risk & Compliance Office. Lors de l'attribution d'un don, nous respectons nos obligations de transparence en indiquant notamment les fins poursuivies ainsi que l'identité et la confirmation de don du destinataire. Nous ne demandons aucune contrepartie. Les dons aux individus (y compris aux salariés et à leurs proches), aux organismes contrôlés par des individus et aux organismes ayant une orientation politique sont en principe interdits.

4. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES CONFLITS D'INTÉRÊT

4.1. Lutte contre la corruption

»REMA TIP TOP ne tolère aucune corruption.«

Nos relations commerciales se basent sur l'intégrité, et nous convainquons uniquement par la qualité de nos produits et de nos services.

La corruption fausse la concurrence et cause des préjudices économiques importants. Nous avons conscience du fait que la corruption nuit à la réputation de REMA TIP TOP et peut avoir des conséquences pénales et civiles, notamment sous forme d'amendes pour l'entreprise ou pour le salarié lui-même.

4.1.1 Proposition et garantie d'avantages

Nous veillons en permanence à ce que nos actes dans le cadre de nos activités respectent les règlements et les lois anticorruption en vigueur ainsi que les directives du groupe REMA TIP TOP.

Les salariés de REMA TIP TOP évitent donc d'influencer illégalement, de façon directe ou indirecte, les partenaires commerciaux, les particuliers ou les fonctionnaires – que ce soit par du favoritisme ou en leur proposant, leur promettant ou leur garantissant des cadeaux ou d'autres avantages.

Nous préservons notre réputation et nous tenons à éviter ne serait-ce que l'impression que nous pourrions être déloyaux ou incorrects dans le cadre de nos contacts avec nos partenaires commerciaux.

En raison de leur rôle au sein de la société, les fonctionnaires et les élus doivent être abordés avec une réserve toute particulière. Les fonctionnaires et les élus sont notamment les employés, les juges, les politiciens, les députés et les autres représentants des institutions publiques.

Nous misons sur des relations commerciales transparentes et fiables et nous exigeons aussi de nos partenaires qu'ils connaissent et respectent nos directives de lutte anticorruption.

4.1.2 Demande et acceptation d'avantages

Il est interdit à nos salariés de profiter de leur position pour percevoir des avantages. De petites attentions de faible valeur dans un cadre normal et approprié (petits cadeaux occasionnels socialement acceptables ou invitations au restaurant ou à des événements) ne posent généralement pas de problème tant que les coutumes locales sont respectées. Toutes les attentions qui outrepassent ce cadre et ne correspondent pas à la situation et au contexte du partenaire commercial doivent être refusées. De plus, il est interdit de restreindre l'indépendance de l'une des deux parties.

Même avec l'autorisation d'une autorité supérieure, il faut veiller à ne pas tomber sous le coup d'un délit de corruption passible de sanction.

En cas de doute sur le caractère approprié d'un cadeau, d'une attention ou d'une invitation, il faut toujours demander conseil à son supérieur hiérarchique ou au Group Risk & Compliance Office.



4.2.1 Activité secondaire

Les salariés ne sont pas autorisés à effectuer des activités secondaires qui gêneraient la bonne exécution de leurs missions chez REMA TIP TOP, notamment à travailler pour des entreprises concurrentes.

La règle est qu'avant d'accepter une activité secondaire rémunérée, les salariés doivent préalablement demander sa vérification et son autorisation écrite. Le consentement ne peut être accordé que si l'activité secondaire est en harmonie avec les intérêts justifiés de REMA TIP TOP et si les règles sur la durée maximale du travail sont respectées. Nous encourageons et nous aidons nos salariés à mener des activités bénévoles pendant leur temps libre.

4.2 Lutte contre les conflits d'intérêt

Nous voulons éviter que les intérêts personnels et privés de nos salariés deviennent inconciliables avec ceux de REMA TIP TOP. C'est pourquoi nous évitons toutes les situations susceptibles de provoquer un conflit entre les intérêts personnels et professionnels de REMA TIP TOP. Nous attendons donc de nos employés qu'ils signalent immédiatement de potentiels conflits d'intérêt à leurs supérieurs ou au Group Risk & Compliance Office.

Les conflits d'intérêt peuvent résulter notamment d'activités secondaires et de relations commerciales ou de participations chez un concurrent ou un client de REMA TIP TOP.

4.2.2 Participations dans des entreprises tierces

Nos salariés sont autorisés à acquérir ou à détenir des parts sociales ou des participations chez des entreprises concurrentes ou des partenaires commerciaux s'il n'existe aucune apparence d'un éventuel conflit d'intérêts et que cela ne dépasse pas une faible proportion (jusqu'à 5%).

Les parts sociales et les participations supérieures à 5% doivent être signalées par écrit au Group Risk & Compliance Office. S'il existe un risque de conflit d'intérêts, le salarié devra y renoncer.

Toutes les autres formes de participation qui accordent une influence entrepreneuriale sur les entreprises concurrentes sont par ailleurs interdites.



5. COMPORTEMENT AVEC LES BIENS DE L'ENTREPRISE ET LES INFORMATIONS

5.1 Comportement avec les biens de l'entreprise

Les biens de l'entreprise ne peuvent être utilisés que dans un cadre professionnel. Tous les salariés doivent les manipuler correctement et avec soin et éviter qu'ils soient perdus.

5.2 Comportement avec les informations et protection des données

5.2.1 Communication

Il nous tient à coeur que nos rapports et nos dossiers soient saisis de façon complète, correcte, véridique et rapide. Nous respectons les principes des directives de facturation nationales et internationales.

5.2.2 Secret professionnel

Nous sommes responsables de la protection des secrets d'entreprises et commerciaux. Nos salariés sont tenus de garder secrètes les informations internes confidentielles ou protégées au sujet de REMA TIP TOP. De même, nous préservons la confidentialité des informations non publiques de et/ou à propos de nos salariés, nos clients, nos partenaires commerciaux et d'autres tiers. Nous les utilisons dans le respect des lois en vigueur et des exigences contractuelles. L'obligation de confidentialité se poursuit au-delà de la fin du contrat de travail.

5.2.3 Protection et sécurité des données

La protection de la personnalité et la sécurité des données comptent beaucoup pour nous. Nous respectons les lois et les directives applicables ainsi que nos règlements intérieurs sur la protection des données et la sécurité informatique. Nous collectons, traitons et utilisons les données personnelles aux fins prévues et uniquement dans la mesure où la loi nous y autorise.

En outre, nous garantissons des normes élevées de sécurisation lors du traitement des informations. Nous veillons à ce que l'utilisation des données personnelles soit transparente pour les personnes concernées. Vos droits d'information et, le cas échéant, de révocation, de blocage et de suppression sont garantis.





6. SÉCURITÉ AU TRAVAIL, SANTÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

» Pour nous, la sécurité, la santé et la protection de l'environnement sont prioritaires par rapport aux contingences économiques.«

6.1 Sécurité au travail et santé

La sécurité et la santé de nos salariés sont un bien précieux. Nous nous efforçons sans relâche de promouvoir la santé, la satisfaction professionnelle et l'efficacité de nos salariés.

Nous atteignons cet objectif en respectant les directives et les lois sur la sécurité au travail et la protection de la santé. Nous créons des conventions d'objectifs en vue d'une amélioration continue et nous incitons nos employés à prendre soin eux-mêmes de leur santé.

6.2 Protection de l'environnement et durabilité

Le respect de l'environnement et la préservation maximale des ressources font partie des bases de notre activité. Nous respectons les directives environnementales locales en vigueur lors de la fabrication de nos produits et nous veillons à utiliser efficacement les matières premières et l'énergie consommée; mais en outre, nous aidons aussi nos clients et nos fournisseurs à s'efforcer de traiter les produits qu'ils nous achètent ou nous livrent de façon sûre et respectueuse de l'environnement. Dans l'intérêt de tous, nous souhaitons minimiser le plus possible les nuisances envers l'homme et l'environnement et, afin de les optimiser, contribuer au respect de l'écologie.

Nous nous impliquons en faveur du développement durable. Grâce à des entretiens et des remises en état, nous prolongeons la durée de vie des pneus et des machines de transport et de préparation, ce qui nous permet de contribuer largement à l'économie de matières premières à l'échelle mondiale.



7. APPLICATION DU CODE DE BONNE CONDUITE DE REMA TIP TOP

7.1 Responsabilité de l'application

Dans l'entreprise au quotidien, les décisions de tous les salariés de REMA TIP TOP doivent respecter le Code de Bonne Conduite ainsi que les dispositions légales et les règlements intérieurs partout dans le monde.

REMA TIP TOP encourage la publication du Code de Bonne Conduite et veille à son application ou prend des mesures en termes de formation.

De même, nous encourageons nos partenaires commerciaux, nos clients et nos fournisseurs à intégrer les principes de notre Code de Bonne Conduite dans leur politique d'entreprise.

Pour faciliter la prise de décision individuelle, on peut se poser les quatre questions suivantes:



Si l'une des réponses est « non », il faut éviter ce comportement et demander conseil au Group Risk & Compliance Office.

7.2 Responsabilité du respect

Tous les salariés de REMA TIP TOP sont dans l'obligation de se familiariser avec ce Code de Bonne Conduite et d'orienter leur travail au quotidien en fonction des principes qui y sont énoncés.

Nos cadres aident les salariés à respecter ce Code de Bonne Conduite et sont les interlocuteurs à contacter en cas de questions relatives à un comportement légitime et intègre.

De plus, chaque salarié peut s'adresser au Group Risk & Compliance Office.

Les salariés sont dans l'obligation de signaler dans les plus brefs délais à leur supérieur hiérarchique ou au Group Risk & Compliance Office les infractions aux règles énoncées dans le Code de Bonne Conduite. Il est possible d'effectuer un signalement anonyme et confidentiel. Les informations indiquées doivent être

le plus précises possible et décrire les faits en détail afin de permettre un examen approfondi. Les renseignements fournis sont analysés et des mesures adaptées sont prises. Nous nous assurons que les personnes qui effectuent un signalement en toute bonne foi ne soient pas pénalisées.





// ONE BRAND // ONE SOURCE // ONE SYSTEM

Vous trouverez plus d'informations sur:

REMA TIP TOP AG
Group Risk & Compliance Office
Gruber Straße 65 · 85586 Poing/Allemagne
Téléphone: +49 8121 707-10 415
compliance@tiptop.de
www.rema-tiptop.com

